

# COMPTE RENDU D'ATELIER

Le rôle des accords sur la libre circulation des personnes dans la prise en charge des déplacements liés aux catastrophes en Afrique

en particulier dans les régions de la CEDEAO, de l'IGAD et de la CDAA

27 - 28 novembre 2019 à Stellenbosch, Afrique du Sud





### REMERCIEMENTS

L'atelier destiné aux parties prenantes sur "Le rôle des accords de libre circulation des personnes dans la lutte contre les déplacements de population liés aux catastrophes en Afrique" (PDD Free Movement Stakeholder Workshop) a été organisé par la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes en partenariat avec le Programme de développement de l'État de Droit (DROP) de l'Université de Stellenbosch et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC). Les organisateurs de l'atelier souhaitent remercier

- les gouvernements de la Suisse et de l'Allemagne pour leur généreux soutien à l'atelier;
- Dr Tamara Wood pour son travail dans le développement de la méthodologie de l'atelier et l'élaboration de l'étude "Le rôle des accords de libre circulation des personnes dans la lutte contre les déplacements de population liés aux catastrophes : une étude de l'Afrique" (Étude sur la libre circulation des personnes), ayant servi de base à cet atelier;
- Mme Lucy Daxbacher du Secrétariat de l'IGAD pour son animation de l'atelier;



tous les autres partenaires ayant contribué à l'atelier, y compris le programme DROP de l'Université de Stellenbosch pour le soutien administratif et logistique, les Secrétariats de l'IGAD et de la CDAA, la France en tant que présidente de la PDD, l'OIM, la GIZ et les chercheurs invités.

Les organisateurs souhaitent également remercier tous les participants de l'atelier des parties prenantes pour leur engagement et leur participation active avant et pendant l'atelier ainsi que dans le suivi. Les organisateurs sont heureux d'avoir pu soutenir ce précieux échange d'expériences au sein et entre les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique concernant les défis et les opportunités que présentent les accords de libre circulation pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes en Afrique. Les organisateurs sont particulièrement satisfaits de l'identification par les participants à l'atelier de stratégies visant à renforcer le rôle que de tels accords pourraient jouer à l'avenir, ainsi que des domaines prioritaires pour la recherche et l'engagement futurs à l'appui de cette démarche.

### À PROPOS DES PARTENAIRES ORGANISATEURS

La Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) est une initiative menée par les États qui vise à améliorer la protection des personnes déplacées au-delà des frontières en contexte de catastrophes et de changements climatiques en aidant les États et les autres parties prenantes à renforcer cette protection et à prévenir ou réduire les risques de déplacement de personnes en contexte de catastrophes dans les pays d'origine. Son principal objectif est de donner suite à l'initiative Nansen et de soutenir les États et les autres acteurs dans la mise en œuvre du programme de protection de l'initiative Nansen, approuvé par 109 États en 2015. Il soutient les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour la mise en œuvre intégrée des cadres politiques mondiaux, le développement de politiques et de normes pour combler les lacunes dans la protection des personnes menacées de déplacement ou déplacées au-delà des frontières, l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et l'amélioration des preuves et des données sur les déplacements liés aux catastrophes et leurs impacts.

Le programme de développement de l'État de Droit (DROP) de l'Université de Stellenbosch a pour but de mener des recherches sur le droit et la politique du développement durable, en s'attachant à concilier les tensions entre la durabilité environnementale, le développement économique et le bien-être humain avec une vision holistique des développements juridiques, politiques, économiques, sociaux et culturels actuels. Elle intègre le droit international public (c'està-dire le droit international économique, social et environnemental), le droit et la politique régionaux et nationaux dans le but de renforcer l'État de droit dans le monde et de réduire la pauvreté dans les pays en développement. Elle promeut le bon fonctionnement des mouvements juridiques nationaux, régionaux et mondiaux et des institutions et projets judiciaires, ainsi que le programme d'autonomisation juridique aux niveaux national, régional et mondial.

Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) est une organisation humanitaire indépendante venant en aide aux personnes forcées de fuir, en apportant de l'assistance, en défendant les personnes déplacées et en répondant aux urgences humanitaires. Il travaille sur les questions de changements climatiques et de catastrophes en aidant à protéger les personnes déplacées pendant et après les catastrophes, à prévenir les déplacements en renforçant la résilience des pays à risque, à déployer des experts pour renforcer les capacités des partenaires internationaux, régionaux et nationaux, à élargir et à partager les connaissances, et à trouver des solutions politiques à long terme par le biais de la défense des droits.

# Table des matières

RESUME 6
Résumé des sessions de l'atelier
Principaux résultats et recommandations
INTRODUCTION : CONTEXTE RÉGIONAL ET CONTEXTE DE L'ATELIER 10
L'Afrique et les déplacements liés aux catastrophes
Étude de la PDD sur la libre circulation
Atelier de la PDD destiné aux parties prenantes de la libre circulation
Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :
PREMIER JOUR: POSSIBILITÉS ET LIMITES DES ACCORDS DE LIBRE CIRCULATION POUR FAIRE FACE AUX DÉPLACEMENTS DE POPULATION LIÉS AUX CATASTROPHES EN AFRIQUE  14
Session d'ouverture
Session plénière
Discussion de groupe
DEUXIÈRE JOUR: STRATÉGIES VISANT À RENFORCER LE RÔLE DE LA LIBRE CIRCULATION DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION LIÉS AUX CATASTROPHES EN AFRIQUE 21
Session plénière
Discussion de groupe
Session de clôture
RÉSULTATS DE L'ATELIER 27
Thèmes clés et recommandations
Recherches complémentaires
ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS 31
ANNEXE 2: AGENDA 32

# RÉSUMÉ

L'Afrique est un continent très vulnérable aux déplacements liés aux catastrophes. Les aléas naturels, tels que les sécheresses, les cyclones et les inondations, et les effets croissants des changements climatiques se combinent souvent avec la pauvreté, la dépendance à l'égard de l'agriculture et d'autres vulnérabilités préexistantes pour forcer les gens à quitter leur foyer. Si une grande partie des déplacements liés aux catastrophes en Afrique sont internes, c'est-à-dire que les personnes déplacées restent dans leur propre pays, certaines personnes sont contraintes de traverser les frontières à la recherche de sécurité et de moyens de subsistance.

En dépit de la réalité des déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes, il n'existe pas de cadre juridique international complet pour y faire face. Cela signifie que les personnes déplacées audelà des frontières sont confrontées à la précarité de leur statut juridique et aux risques associés à des itinéraires souvent dangereux. En Afrique, des accords régionaux et sous-régionaux pour la libre circulation des personnes entre les États pourraient contribuer à combler ce "déficit de protection" pour les personnes déplacées en contexte de catastrophes, en permettant aux citoyens des États africains de se déplacer légalement à travers les frontières sans devoir obtenir d'autorisation préalable ou satisfaire à d'autres conditions d'entrée restrictives.

En mai 2019, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) a publié une étude rédigée par le Dr Tamara Wood sur "Le rôle des accords de libre circulation des personnes dans la lutte contre le déplacement de personnes en contexte de catastrophes : Une étude sur l'Afrique" (étude de la PDD sur la libre circulation des personnes). L'étude sur la libre circulation des personnes a examiné si et comment les accords de libre circulation des personnes pouvaient contribuer à combler les lacunes en matière de protection des personnes déplacées en contexte de catastrophes en Afrique. Elle a analysé les possibilités et les limites de tels accords en se basant sur les besoins fondamentaux de protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans un contexte de catastrophes, notamment : l'accès au territoire, le statut et les droits pendant le séjour, et les possibilités de solutions durables.

En novembre 2019, la PDD, en partenariat avec le programme de développement de l'État de Droit (DROP) de l'Université de Stellenbosch et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), a organisé un atelier destiné aux parties prenantes sur le "Rôle des accords de libre circulation des personnes dans la lutte contre les déplacements de population liés aux catastrophes en Afrique" (atelier des parties prenantes du PDD sur la libre circulation) à Stellenbosch, en Afrique du Sud. L'atelier a réuni plus de 30 décideurs, experts et chercheurs de trois des communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). Les participants à l'atelier comprenaient des représentants des ministères de l'intérieur, des migrations, de l'intégration régionale, de la gestion des catastrophes, de la défense et de la protection civile.

S'appuyant sur l'étude de la PDD sur la libre circulation, l'atelier des parties prenantes de la PDD sur la libre circulation avait pour but d'explorer plus en avant le rôle que les accords de libre circulation pourraient jouer dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes en Afrique, en étudiant les possibilités et les limites de ces accords, en identifiant des stratégies pour renforcer le rôle qu'ils pourraient jouer dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes à l'avenir, et en identifiant les domaines clés pour des recherches plus approfondies. Grâce à une combinaison de présentations plénières et de sessions de travail en groupe, les participants à l'atelier ont partagé leurs expériences, identifié des thèmes communs et des variations régionales, et ont exploré le statut actuel et le potentiel futur des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes.

### RÉSUMÉ DES SESSIONS DE L'ATELIER

L'atelier a débuté par une cérémonie de bienvenue en soirée, au cours de laquelle l'auteur de l'étude sur la libre circulation des personnes a donné un aperçu de l'étude et de ses principales conclusions. Le premier jour de l'atelier s'est concentré sur l'identification des opportunités et des limites que les accords de libre circulation dans les CER de la CEDEAO, de l'IGAD et de la CDAA présentent pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes.

La journée a commencé par des déclarations d'ouverture des organisateurs de l'atelier et des principaux États qui ont soutenu l'atelier, ainsi que par une présentation de l'Envoyé de la présidence de la PDD, qui s'est concentrée sur les développements internationaux et régionaux sur la question, et a préparé le terrain pour les discussions à suivre. La session plénière du premier jour a mis en lumière le contexte des déplacements liés aux catastrophes en Afrique et a identifié les dispositions spécifiques de libre circulation qui sont en place, ou qui sont envisagées, au sein de la CEDEAO, de l'IGAD et de la CDAA. Il s'agit notamment d'accords multilatéraux formels ainsi que d'accords bilatéraux à plus petite échelle entre États. Les discussions de groupe qui ont suivi la session plénière se sont étendues sur les expériences de déplacement en contexte de catastrophes spécifiques à la région, et sur les opportunités et les limites présentées par les accords de libre circulation en matière de droit et de politique, ainsi que dans la pratique.

Après avoir identifié les principales possibilités et limites des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes, la deuxième journée de l'atelier a été consacrée à l'identification de stratégies susceptibles de renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes à l'avenir. La session plénière du deuxième jour a permis de présenter des études de cas spécifiques et des propositions pour le développement et la mise en œuvre futurs d'accords de libre circulation afin de mieux répondre à la situation difficile et aux besoins des personnes déplacées au-delà des frontières dans un contexte de catastrophes. Les discussions de groupe qui ont suivi ont permis d'approfondir les stratégies spécifiques qui pourraient être adoptées à cet égard aux niveaux régional, bilatéral et national, tant au sein des CER africaines qu'entre elles. La séance de clôture a permis de rassembler les principaux thèmes et résultats de l'atelier, notamment l'importance des variations régionales et sous-régionales dans les expériences de déplacement de personnes en contexte de catastrophe, la nécessité de disposer de données supplémentaires et de conceptualiser les liens entre les catastrophes, les changements climatiques, la mobilité humaine et les moyens de subsistance, ainsi que les principales priorités pour l'engagement et la recherche futurs.

# PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

L'atelier a permis d'entamer un dialogue entre les décideurs politiques, les experts et les chercheurs concernant le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes, ainsi que d'identifier des stratégies spécifiques pour tirer parti des opportunités et s'attaquer aux limites de celles-ci. Parmi les principaux thèmes et recommandations qui ont émergé de l'atelier, on peut citer:

- Les accords de libre circulation, y compris les accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux, ainsi que les arrangements informels entre les États et les cadres nationaux, sont déjà utilisés par les communautés touchées par les catastrophes en Afrique pour faciliter la circulation transfrontalière. Toutefois, des recherches et des données supplémentaires sont nécessaires pour déterminer l'étendue de cette utilisation, ainsi que les impacts et les résultats pour les populations déplacées, ainsi que pour les pays et les communautés qui les accueillent.
- La mise en œuvre des accords de libre circulation en Afrique, y compris dans le contexte de catastrophes, pose des problèmes conceptuels et pratiques. Ces défis comprennent : l'absence de référence au déplacement de personnes en contexte de catastrophes dans les accords pertinents ; le manque de collaboration entre les ministères concernés ; et les lacunes techniques, de ressources et de données.
- Les expériences en matière de déplacements de population liés aux catastrophes et le rôle potentiel des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements de population liés aux catastrophes diffèrent entre les CER d'Afrique. Si l'apprentissage interrégional est précieux, les stratégies doivent être adaptées aux circonstances et aux possibilités spécifiques de chaque CER. En particulier:
  - Dans la région de la CEDEAO, la libre circulation a été relativement bien mise en œuvre et les mouvements saisonniers de personnes au-delà des frontières, en particulier dans le contexte de la sécheresse, sont courants. Dans ce

- contexte, le déplacement n'est généralement pas distingué du mouvement volontaire et, par conséquent, les besoins spécifiques d'assistance et de protection des personnes déplacées peuvent ne pas être correctement identifiés et traités. La législation et les cadres politiques nationaux seront particulièrement importants pour renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la prise en charge des déplacements liés aux catastrophes à l'avenir, et des leçons pourraient être tirées en examinant comment la libre circulation a facilité la protection et l'assistance aux autres populations déplacées dans la région, y compris celles déplacées par les conflits et la violence. L'adoption d'un protocole additionnel aux accords de libre circulation existants de la CEDEAO, axé spécifiquement sur les déplacements liés aux catastrophes, pourrait être envisagée.
- Dans la région de **l'IGAD**, les déplacements liés à la sécheresse sont très répandus et souvent compliqués par d'autres facteurs, notamment les conflits, l'insécurité aux frontières et la pauvreté. L'évolution des modes de déplacement des communautés pastorales exerce une pression sur les ressources naturelles et les communautés locales, et les populations déplacées sont souvent accueillies par des communautés qui subissent elles-mêmes les effets néfastes des catastrophes et des changements climatiques. Avec l'adoption prochaine du Protocole de libre circulation de l'IGAD, qui comprend des dispositions spécifiques garantissant l'accès et la protection des personnes déplacées en contexte de catastrophes, les participants ont exploré des stratégies pratiques pour garantir la mise en œuvre effective du Protocole et les avantages qu'il offre aux personnes déplacées en contexte de catastrophes. Il s'agit notamment de l'élaboration et de l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre, et du soutien aux États membres pour le renforcement des capacités, la formation et les exercices de simulation. Des accords bilatéraux dans les zones frontalières "chaudes" au regard des déplacements liés aux catastrophes au sein de la région de l'IGAD ont également été identifiés comme un moyen de renforcer la coopération interétatique et les capacités.

- Dans la région de la CDAA, les inondations, souvent aggravées par la sécheresse sous-jacente et les effets des changements climatiques, sont le principal facteur de déplacement lié aux catastrophes. Bien que l'accord régional de la CDAA pour la libre circulation des personnes n'ait pas encore été officiellement adopté, de nombreux États de la région ont commencé à assouplir leurs exigences en matière de visas d'entrée pour les citoyens d'autres États membres de la CDAA. Des accords bilatéraux ont également été mis en place entre certains États, ceux-ci ont été identifiés comme étant une voie utile pour la poursuite de la recherche et du développement potentiel en tant que stratégie pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes dans la région. Les participants ont identifié un besoin de sensibilisation plus générale concernant les déplacements liés aux catastrophes et les cadres juridiques applicables, ainsi que la nécessité de poursuivre les recherches sur la dynamique des déplacements de population liés aux catastrophes dans la région. La collaboration entre les autorités aux niveaux national et local et entre les ministères concernés a également été identifiée comme une stratégie d'action future.
- La nécessité de poursuivre les recherches sur le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes en Afrique a été confirmée lors de l'atelier des parties prenantes de la PDD sur la libre circulation, et deux grandes priorités ont été identifiées pour ces recherches :
  - Premièrement, il est nécessaire de disposer de plus de données empiriques et de connaissances sur la dynamique et les réalités des déplacements liés aux catastrophes, ainsi que sur les besoins spécifiques des personnes déplacées en contexte de catastrophes.
  - Deuxièmement, la recherche future doit prendre en compte et répondre aux variations des dynamiques de déplacement liés aux catastrophes, des besoins et des écarts de connaissances qui existent entre les différentes CER d'Afrique.

• Un certain nombre de besoins et de questions de recherche plus spécifiques ont été identifiés au cours de l'atelier, concernant : le rôle de la mise en œuvre nationale des accords de libre circulation dans la réponse aux besoins des personnes déplacées à la suite de catastrophes ; la conceptualisation du déplacement lié aux en contexte de catastrophes dans le contexte de la libre circulation ; et, le rôle des accords bilatéraux entre États dans la réponse à des scénarios spécifiques de déplacement en contexte de catastrophes.

### INTRODUCTION

### L'AFRIQUE ET LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES

Les aléas naturels, les catastrophes et les effets néfastes des changements climatiques sont désormais les principaux moteurs de la mobilité humaine dans le monde. Chaque année, ils déplacent près de deux fois plus de personnes que les conflits et la violence.1 Beaucoup plus de personnes décident d'émigrer en prévision ou à la suite de catastrophes soudaines ou de perturbations environnementales à évolution lente. Dans toute l'Afrique, les changements climatiques et la dépendance généralisée à l'égard de l'agriculture rendent la région particulièrement vulnérable aux déplacements en contexte de catastrophes et de changements climatiques. En mars 2019, le cyclone Idai a déplacé environ 617 000 personnes au Mozambique, au Malawi, au Zimbabwe et à Madagascar.<sup>2</sup> Dans la région du lac Tchad, la combinaison de la diminution des ressources en eau, des conflits et de la pauvreté a forcé un grand nombre de personnes à quitter leurs foyers à la recherche de sécurité et de moyens de subsistance.3 Dans la Corne de l'Afrique, la sécheresse modifie les schémas de déplacement des éleveurs et des agriculteurs en quête d'un accès durable à la terre et à l'eau.4

La plupart des personnes déplacées en contexte de catastrophes et de changements climatiques restent dans leur propre pays. Toutefois, certaines sont contraintes de se déplacer plus loin à la recherche d'une assistance et d'une protection. Pour les personnes déplacées au-delà des frontières, l'accès à l'assistance et à la protection peut être particulièrement difficile, en raison de l'absence de statut juridique dans le pays de destination et des itinéraires parfois dangereux qu'elles sont obligées d'emprunter.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir IDMC, Rapport mondial sur le déplacement interne 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> IDMC, "Déplacements internes de janvier à juin 2019" (12 septembre 2019).

Réfugiés climatiques, "Shrinking Options: Le lien entre les changements climatiques, les déplacements et la sécurité dans le bassin du lac Tchad" (18 septembre 2017).

IDMC, "Assessing Drought Displacement Risk for Kenyan, Ethiopian and Somali Pastoralists" (26 avril 2014).

En effet, malgré la réalité des déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes dans le monde entier, il n'existe pas de cadre juridique global permettant de garantir que les personnes qui se déplacent peuvent le faire en toute sécurité, en toute légalité et dans la dignité.

Dans ce contexte, les gouvernements, les agences humanitaires et les personnes déplacées elles-mêmes se tournent vers les voies de migration transfrontalière et humanitaires existantes pour trouver des possibilités d'entrer et de rester légalement sur un autre territoire. En Afrique, les accords régionaux pour la libre circulation des personnes offrent une possibilité de combler au moins partiellement le «déficit de protection» actuel des personnes déplacées en contexte de catastrophes, en permettant aux citoyens des États africains de se déplacer légalement à travers les frontières sans devoir obtenir d'autorisation préalable ou satisfaire à d'autres conditions d'entrée restrictives. La mise en œuvre complète de la libre circulation en Afrique n'est pas encore réalisée et se heurte à des défis politiques, techniques et financiers considérables. Néanmoins, de nombreux États africains ont pris des mesures pour assouplir les exigences en matière de visa et d'entrée pour les citoyens d'autres États africains, ce qui fait de la migration intraafricaine une option de plus en plus fréquente pour ceux qui se déplacent.

L'adoption d'accords de libre circulation en Afrique s'est jusqu'à présent surtout produite au niveau sous-régional au sein des communautés économiques régionales (CER) du continent. En effet, les accords régionaux de libre circulation ont déjà facilité le déplacement des populations touchées par les catastrophes ou menacées par celles-ci et par les effets néfastes des changements climatiques. En Afrique de l'Est, les États membres de la région de l'IGAD ont même commencé à élaborer un cadre juridique et politique pour l'application de la libre circulation dans le contexte du déplacement des personnes en contexte de catastrophe, y compris des dispositions spécifiques dans l'actuel projet de protocole de l'IGAD pour la libre circulation des personnes afin de garantir l'accès au territoire dans le cadre d'accords de libre circulation pour les personnes risquant de subir ou subissant une catastrophe (voir ci-dessous).

Si les accords de libre circulation représentent une opportunité importante pour les communautés touchées par les catastrophes d'accéder au territoire et à la sécurité en Afrique, des défis demeurent. Jusqu'à présent, les accords de libre circulation ont généralement été adoptés en tenant compte d'objectifs économiques. Ils contiennent des protections limitées, voire inexistantes, en matière de droits de l'homme pour ceux qui se déplacent et laissent une grande latitude à l'État pour décider d'autoriser ou de refuser l'entrée sur le territoire. Il n'existe pas non plus de données ou de preuves claires sur les conséquences du recours aux accords de libre circulation en contexte de catastrophes, tant pour les personnes qui se déplacent que pour les communautés de destination.

# ÉTUDE DE LA PDD SUR LA LIBRE CIRCULATION

En mai 2019, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) a publié un rapport rédigé par le Dr Tamara Wood intitulé «The Role of Free Movement of Persons Agreements in Addressing Disaster Displacement»: A Study of Africa» (Étude sur la libre circulation des personnes). L'étude examine si, et comment, les accords de libre circulation des personnes pourraient aider à combler le manque de protection des personnes en contexte de catastrophes en Afrique. Elle analyse les possibilités et les limites des accords africains de libre circulation en ce qui concerne trois besoins fondamentaux de protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans un contexte de catastrophes, à savoir l'accès au territoire, le statut et les droits pendant le séjour, et les possibilités de solutions durables.

L'étude de la PDD sur la libre circulation identifie certains avantages clés des accords de libre circulation pour répondre aux besoins de protection des personnes déplacées en contexte de catastrophes en Afrique. Ces avantages comprennent : une large éligibilité à l'entrée, des possibilités d'accès à l'emploi et à d'autres moyens de subsistance, et une «extensibilité», c'est-à-dire la possibilité de les mettre en œuvre à différents niveaux, notamment par le biais d'accords régionaux

INTRODUCTION

ou sous-régionaux, ainsi que d'accords bilatéraux entre deux États partageant une frontière. L'étude identifie également un certain nombre de limitations potentielles des accords de libre circulation dans le traitement des déplacements de population en contexte de catastrophes, y compris : des niveaux significatifs de discrétion de l'État dans la mise en œuvre de la libre circulation ; l'exclusion potentielle des personnes déplacées en contexte de catastrophes au niveau national ; des exigences procédurales onéreuses pour ceux qui souhaitent accéder aux accords de libre circulation ; et une protection limitée des droits de l'homme.

L'étude de la PDD sur la libre circulation conclut qu'en fin de compte, la mesure dans laquelle les accords pour la libre circulation des personnes pourraient contribuer à traiter les déplacements en contexte de catastrophes et des effets néfastes des changements climatiques en Afrique dépend de la manière dont ils sont incorporés et mis en œuvre au niveau national, où la pratique des États pourrait soit renforcer, soit résoudre les limitations potentielles identifiées ci-dessus. En tant que telle, l'étude recommande qu'un examen et des recherches supplémentaires soient nécessaires afin d'évaluer pleinement la mesure dans laquelle les accords pour la libre circulation des personnes pourraient traiter le déplacement des personnes en contexte de catastrophes en Afrique.

### ATELIER DE LA PDD DESTINÉ AUX PARTIES PRENANTES DE LA LIBRE CIRCULATION

En novembre 2019, la PDD, en partenariat avec le Programme pour le développement et l'État de droit (DROP) de l'Université de Stellenbosch et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), a organisé un atelier destiné aux parties prenantes sur «Le rôle des accords de libre circulation des personnes dans la lutte contre les déplacements de population en Afrique» (Atelier de la PDD sur la libre circulation destiné aux parties prenantes). L'atelier s'est appuyé sur l'étude de la PDD sur la libre circulation en réunissant plus de 30 décideurs politiques, experts et chercheurs de trois communautés économiques régionales (CER) clés en Afrique - la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) - pour discuter et explorer davantage le rôle que les accords de libre circulation pourraient jouer dans la lutte contre les déplacements de population liés aux catastrophes en Afrique. Les participants à l'atelier comprenaient des représentants des ministères de l'intérieur, des migrations, de l'intégration régionale, de la gestion des catastrophes, de la défense et de la protection civile. Les trois CER - CEDEAO, IGAD et CDAA - ont été choisies pour assurer une couverture géographique substantielle du continent, tout en considérant également une série d'accords de libre circulation qui existent actuellement à différents stades d'adoption et de mise en œuvre. Les CER représentées reflètent également les relations et la coopération préexistantes entre les CER d'Afrique et la PDD.

### LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ATELIER ÉTAIENT LES SUIVANTS :

- texplorer et évaluer les possibilités et les limites que les accords de libre circulation prévoient pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes en Afrique;
- identifier et évaluer les stratégies ou les solutions qui pourraient renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes; et
- 3. identifier les domaines clés dans lesquels des recherches et des engagements supplémentaires pourraient renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes.

L'atelier de la PDD sur la libre circulation à destination des parties prenantes comprenait une combinaison de présentations plénières et de discussions en petits groupes, au cours desquelles les participants ont discuté des possibilités et des limites que présentent les accords de libre circulation pour traiter le problème du déplacement à la fois au niveau théorique - c'est-à-dire sur la base des dispositions des accords de libre circulation eux-mêmes - et à la lumière des défis que la mise en œuvre de la libre circulation présente dans la pratique. Les participants ont partagé les expériences des trois CER, en identifiant des thèmes communs ainsi que des variations régionales dans le statut actuel et le potentiel futur de la libre circulation pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes.

L'atelier a débuté par une cérémonie de bienvenue en soirée, au cours de laquelle l'étude sur la libre circulation des personnes a été présentée en résumé. Le premier jour de l'atelier a été consacré à l'échange d'expériences sur le déplacement des personnes en contexte de catastrophes et la libre circulation entre les CER, ainsi qu'à l'exploration des possibilités et des limites de la libre circulation dans la lutte contre le déplacement des personnes en contexte de catastrophes. Le deuxième jour de l'atelier a été consacré à l'étude de stratégies visant à renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes en Afrique. L'ordre du jour complet est joint à ce rapport (voir annexe 2).



Le Dr Tamara Wood, auteur de l'étude de la PDD sur la libre circulation a présenté son étude

# JOUR 1

# ഥ

### SESSION D'OUVERTURE

### REMARQUES D'OUVERTURE

- Prof Oliver Ruppel, directeur du programme de développement de l'État de Droit, Université de Stellenbosch
- Prof Eugene Cloete, vice-recteur (recherche, innovation et études de troisième cycle), Université de Stellenbosch
- Marie Traisnel, Attachée de coopération et de culture, Consulat général de France au Cap
- Véronique Haller, chef de mission adjoint de l'ambassade de Suisse en Afrique du Sud
- Ulf Neupert, chef d'équipe, projet de renforcement de la mise en œuvre des politiques migratoires de l'IGAD (SIMPI), GIZ
- Mandlenkosi Madumisa, directeur général des affaires intérieures, Afrique du Sud
- **George Mwachiro**, agent principal de l'immigration, Kenya
- Andriamanjato Landy Harifetra, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, EDBM, Madagascar

### PRÉSENTATION PRINCIPALE

Prof Walter Kaelin,
 Envoyé de la présidence de la PDD



Session d'ouverture de l'atelier. ©SCPS

L'atelier a débuté par des déclarations d'ouverture prononcées par l'organisation hôte (Université de Stellenbosch), la présidence de la PDD (France), les partisans de l'atelier (Suisse, GIZ), le gouvernement du pays hôte (Afrique du Sud) et les États membres du Groupe de pilotage de la PDD (Kenya, Madagascar). Les déclarations d'ouverture ont reconnu la vulnérabilité de l'Afrique face aux effets des changements climatiques ainsi que les nombreux programmes et activités actuellement entrepris sur le continent pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques et y répondre, notamment la planification de la préparation et de la réponse aux catastrophes au niveau national, la coopération régionale sur les migrations et les changements climatiques, et les programmes d'aide mondiaux. Les représentants des gouvernements ont exprimé leur soutien à l'atelier. Ils ont souligné l'histoire et la réalité des mouvements de population sur le continent et les avantages que les migrations intra-africaines peuvent avoir pour les pays d'accueil. Ils ont également relevé certains défis liés à l'utilisation des accords de libre circulation pour faire face aux scénarios de déplacement. La plupart des accords de libre circulation à ce jour ne traitent pas spécifiquement du déplacement, et de nombreux gouvernements manquent de ressources financières et techniques pour répondre de manière adéquate aux défis présentés par les migrations liées aux changements climatiques, y compris dans le cadre de la libre circulation.

Les déclarations d'ouverture ont été suivies par la présentation principale, prononcée par l'Envoyé de la présidence de la PDD, le professeur Walter Kaelin. Le professeur Kaelin a donné un aperçu du contexte politique international pour aborder la question des déplacements liés aux catastrophes et a invité les participants à réfléchir au rôle que les accords africains de libre circulation pourraient jouer. Le déplacement de personnes en contexte de catastrophes est déjà une réalité en Afrique, bien qu'il existe des variations régionales et sous-régionales dans l'ampleur et la nature du mouvement. S'appuyant sur l'approche de la «boîte à outils» définie dans l'Agenda de l'Initiative Nansen pour la protection<sup>5</sup>, le professeur Kaelin a souligné la nécessité d'une série de mesures législatives et politiques qui aideront les gens à rester chez eux et à faire face efficacement aux effets des catastrophes et des changements climatiques, à se déplacer vers un lieu sûr par des voies de migration légales et régulières et à obtenir une protection efficace s'ils sont contraints de se déplacer en contexte de catastrophes et de changements climatiques.



<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'Initiative Nansen sur les déplacements au-delà des frontières en contexte de catastrophe, 'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques' (Décembre 2015).

JOUR 1

Le professeur Kaelin a noté que les accords de libre circulation ont déjà été utilisés, et sont actuellement en cours de développement, comme un moyen de faciliter la circulation en contexte de catastrophes. Dans la région de la CEDEAO, les personnes touchées par des catastrophes ont utilisé les accords de libre circulation pour entrer légalement dans d'autres États, bien qu'il y ait jusqu'à présent un manque d'informations ou de données détaillées sur l'étendue de ce phénomène ou sur l'impact et les résultats pour ceux qui se déplacent. Dans la région de l'IGAD, le projet de protocole de l'IGAD sur la libre circulation actuellement en cours de négociation demande spécifiquement aux États membres de l'IGAD de veiller à ce que les personnes touchées par des catastrophes puissent accéder au territoire dans le cadre d'accords de libre circulation et ne soient pas forcées de retourner dans des situations où elles restent exposées à des risques de catastrophes.

Le professeur Kaelin a conclu en rappelant que, malgré les défis liés à la mise en œuvre de la libre circulation en Afrique, notamment dans les contextes de catastrophes, les États africains se sont engagés, par le biais de processus politiques internationaux et régionaux - notamment le

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le cadre politique de l'Union africaine sur la migration - à développer davantage les opportunités et les voies de migration pour les personnes touchées par les aléas environnementaux, les catastrophes et les changements climatiques. L'élaboration et la mise en œuvre d'accords de libre circulation constituent un moyen de remplir ces engagements.

### SESSION PLÉNIÈRE

### PRÉSENTATIONS PLÉNIÈRES

- Bogdan Danila, sprincipal des situations d'urgence et d'après-crise, Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique australe
- Lena Brenn, conseillère en déplacements liés aux catastrophes, Secrétariat de l'IGAD
- Nana Dlamini, agent de liaison pour la réduction des risques de catastrophes, Secrétariat de la CDAA

La session plénière du premier jour s'est concentrée sur les opportunités et les limites présentées par les accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements de population en Afrique. Les présentations plénières ont été données par des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des Secrétariats de l'IGAD et de la CDAA. Les présentateurs ont partagé leurs expériences régionales/ organisationnelles en matière de déplacement de personnes en contexte de catastrophes et leurs perspectives sur le sujet de l'atelier.

Bogdan Danila (Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique australe) a fourni un large contexte pour la discussion plénière, décrivant la migration environnementale comme un phénomène vieux de plusieurs siècles, mais qui présente des défis de plus en plus complexes en raison des effets des changements climatiques et de la croissance démographique. M. Danila a noté qu'en Afrique, la migration environnementale se produit principalement en contexte d'inondations et de sécheresse. Alors que les inondations constituent la majorité des catastrophes en Afrique (64% de 2000 à 2019), le nombre total de personnes touchées par une catastrophe est le plus élevé pour la sécheresse (337 millions, soit 80%, au cours de la même période). Il existe un besoin permanent de meilleures données relatives aux aléas environnementaux, aux catastrophes et aux migrations, et de mieux comprendre les facteurs de déplacement en contexte de catastrophes et des changements climatiques. La mise en œuvre d'une action politique précoce et de grande envergure est essentielle pour prévenir les déplacements. Afin de



Séance plénière. © SCPS

gérer correctement les déplacements liés aux catastrophes, les gouvernements et les autres parties prenantes doivent aborder toutes les phases de la crise, y compris la prévention, la préparation, la gestion, l'atténuation et le traitement, et devraient inclure des réponses qui permettent aux personnes de rester et de se déplacer. La gestion des déplacements liés aux catastrophes est intrinsèquement pluridisciplinaire et nécessite un effort collectif dans les domaines de l'humanitaire, du développement, des migrations et de l'environnement, entre autres.

Lena Brenn (Secrétariat de l'IGAD) a fourni un contexte plus détaillé pour les déplacements liés aux catastrophes dans la région de l'IGAD. Mme Brenn a souligné que lorsque l'IGAD a été créée en 1996, elle a succédé à l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD), qui avait été créée en 1986 pour faire face à la sécheresse et aux autres catastrophes dans la région. Le déplacement des populations en contexte de catastrophes est donc une question centrale pour l'IGAD, et un phénomène commun dans la région, où le déplacement se produit principalement dans le contexte de la sécheresse et des inondations saisonnières. Mme Brenn a présenté aux participants le projet de protocole de libre circulation de l'IGAD, faisant actuellement l'objet d'un dernier cycle de négociations et qui offre des possibilités importantes de traiter le problème des déplacements liés aux catastrophes dans la région. En particulier, l'article 16 du projet

de protocole prévoit explicitement que les personnes qui subissent ou risquent de subir une catastrophe doivent être autorisées à accéder au territoire, ainsi qu'à obtenir une prolongation de leur séjour et une protection contre le retour lorsque le risque de catastrophes subsiste. Le projet de protocole devrait être adopté au début de l'année 2020 et l'IGAD envisage déjà sa mise en œuvre, y compris des plans spécifiques pour rendre l'article 16 opérationnel.6

Nana Dlamini (CDAA) a présenté le contexte des déplacements liés aux catastrophes dans la région de la CDAA, en décrivant la sécheresse et les inondations comme les principaux facteurs de déplacement dans les États membres de la CDAA. Mme Dlamini a noté que, bien que le protocole de libre circulation de la CDAA ne soit pas encore en vigueur, il existe des accords bilatéraux entre les États de la région et de nombreux États membres ont déjà assoupli leurs exigences en matière de visas ou réduit le coût des visas pour les citoyens d'autres États africains. Les déplacements liés aux catastrophes constituent un problème émergeant dans la région de la CDAA, et jusqu'à présent, le cadre juridique a été mal articulé. En outre, les déplacements liés aux catastrophes sont souvent considérés uniquement comme une question de migration, alors que des réponses efficaces doivent également intégrer des cadres de réduction et de gestion des risques de catastrophe.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Suite à cet atelier, le Protocole sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD a été approuvé par le Comité des ambassadeurs de l'IGAD, les ministres de l'intérieur et les ministres du travail de l'IGAD le 25 février 2020 à Khartoum, au Soudan.

JOUR 1



Discussion de groupe. © SCPS

Une brève discussion plénière a suivi les présentations plénières, au cours de laquelle deux questions clés ont été soulevées. La première était la relation entre la libre circulation et les moyens de subsistance, et en particulier la question de savoir si et quand les personnes qui se déplacent dans le cadre d'accords de libre circulation ont le droit de travailler, et comment cela impacte les résultats à long terme pour ceux qui se déplacent. La seconde était que des leçons pouvaient être tirées des expériences passées en matière de libre circulation dans le contexte des déplacements liés aux conflits. En particulier dans la région de la CEDEAO, les accords de libre circulation ont été utilisés par les personnes déplacées par un conflit pour accéder à un territoire, parfois comme un précurseur pour demander le statut de réfugié une fois sur place.

### DISCUSSION DE GROUPE

Des discussions de groupe ont suivi la session plénière et les participants ont continué à partager leurs expériences et à discuter des possibilités et des limites de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes. Les discussions de groupe ont été organisées en fonction des CER, et les thèmes clés suivants ont émergé de chaque région.

### CEDEAO

La région de la CEDEAO est la plus avancée des CER africaines en ce qui concerne la mise en œuvre de la libre circulation dans la pratique. Les accords de libre circulation fournissent un cadre pour une circulation transfrontalière régulière et bien gérée entre les États membres de la CEDEAO, y compris en contexte de catastrophes. Dans de nombreux États de la CEDEAO, la libre circulation comprend une voie vers la citoyenneté dans le pays d'accueil après une période de séjour spécifique, généralement entre cinq et huit ans. La région de la CEDEAO connaît de nombreux mouvements transfrontaliers entre les États – en particulier, la migration circulaire motivée par les conditions météorologiques est courante dans toute la région.

Comme les citoyens de la CEDEAO sont largement libres de circuler entre les États membres de la CEDEAO, l'accès au territoire n'est pas un défi majeur, bien qu'il soit souvent difficile pour les États de contrôler exactement qui entre sur leur territoire et pourquoi. Les facteurs environnementaux sont souvent cachés dans des schémas de circulation plus larges, ce qui rend difficile la distinction entre les différents types ou causes de déplacement. Néanmoins, il est possible d'identifier des cas spécifiques où les dispositions de libre circulation ont facilité les mouvements transfrontaliers à la suite d'une catastrophe par exemple, les inondations du fleuve Niger forcent régulièrement les personnes du Niger à se rendre au Bénin, où elles sont autorisées à entrer dans le cadre régional de libre circulation.

La relative facilité de mouvement dans la région de la CEDEAO signifie qu'historiquement, il n'y a pas eu de besoin significatif de considérations spécifiques au climat dans les politiques de migration. Cependant, les changements climatiques ont de plus en plus d'impact sur les modèles



Discussion de groupe. © SCPS

de mouvement dans la région, ce qui a pour conséquence que davantage de personnes se déplacent et que celles qui se déplacent restent plus longtemps dans les pays de destination. Les défis croissants posés par les mouvements liés aux changements climatiques pourraient être abordés par le biais d'un protocole additionnel aux accords de libre circulation existants, ou par l'élaboration de cadres nationaux qui orientent la mise en œuvre de ces instruments. Par exemple, le Togo élabore actuellement une politique migratoire qui traite spécifiquement des mouvements liés aux changements climatiques.

Une autre question urgente dans la région de la CEDEAO est de savoir comment les États peuvent aider au mieux ceux qui traversent les frontières, en particulier dans le contexte de la sécheresse, à devenir plus résistants et à rentrer chez eux lorsque cela est possible. Les défis particuliers pour ceux qui se déplacent comprennent les barrières linguistiques, les conflits communautaires dans les régions frontalières, notamment entre les éleveurs et les agriculteurs, et l'insécurité générale aux frontières dans toute la région. Il faut également envisager des dispositions à plus long terme pour les personnes qui se déplacent. À l'heure actuelle, les nouveaux arrivants se voient généralement accorder un séjour de 90 jours, après quoi ils doivent demander à changer de statut s'ils souhaitent rester. Dans la pratique, cependant, de nombreuses personnes deviennent illégales à ce stade et restent irrégulièrement dans le pays d'accueil.

### **IGAD**

L'IGAD est une région où l'insécurité généralisée aux frontières a conduit à des défis importants dans la mise en œuvre et l'application des cadres juridiques pour les mouvements transfrontaliers. Dans le passé, la protection des réfugiés a été appliquée dans des situations de déplacement de personnes en contexte de catastrophes - par exemple, pendant la sécheresse et la famine de 2011 dans la Corne de l'Afrique. Les cadres de protection des réfugiés ont l'avantage d'être axés sur les droits de l'homme, du moins en théorie. Dans la pratique, cependant, les réfugiés se voient souvent refuser la liberté de mouvement dans les États d'accueil et sont obligés de vivre dans des camps, ce qui ne résout pas bon nombre des problèmes liés au déplacement.

Alors que la libre circulation dans la région de l'IGAD n'en est qu'à ses débuts, l'adoption prochaine du protocole de libre circulation de l'IGAD pourrait considérablement améliorer les options pour les populations touchées par les catastrophes en donnant aux gens le choix de leur lieu de déplacement et en facilitant le mouvement circulaire entre les États d'une manière qui favorise l'autosuffisance et permet aux gens de s'adapter. Cependant, l'utilisation de la libre circulation de cette manière peut poser des problèmes pratiques, notamment le fait que les personnes n'ont pas accès aux documents d'identification et autres documents nécessaires, et le fait que les zones de destination sont souvent également touchées par les catastrophes et les stress environnementaux. La libre circulation peut également ne pas fournir un cadre approprié pour répondre aux «méga-catastrophes» où les pays de destination reçoivent un grand nombre de personnes en peu de temps.

### CDAA

SLes États membres de la CDAA connaissent régulièrement des sécheresses et des inondations, mais la plupart des déplacements liés aux catastrophes dans la région se produisent dans le contexte d'inondations. En 2019, plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées par les cyclones Idai et Kenneth, dont environ 4 000 personnes déplacées du Mozambique au Malawi. Les exigences en matière de visas pour l'entrée dans les États membres de la CDAA entravent les efforts de réponse d'urgence à la suite de catastrophes, en limitant l'entrée sur le territoire des personnes déplacées, ainsi que du personnel d'urgence du gouvernement ou d'autres organismes d'aide.

À l'heure actuelle, la région de la CDAA n'a qu'une compréhension limitée du phénomène des déplacements liés aux catastrophes, notamment des besoins spécifiques des personnes déplacées en contexte de catastrophes et des mécanismes de réponse requis. Parmi les États membres de la CDAA, les déplacements de population liés aux catastrophes est principalement considéré comme une question de migration. La question des déplacements de population liés aux catastrophes n'est pas incluse, ou est mal articulée, dans les cadres de gestion des risques de catastrophes des États, malgré le fait que la coopération entre la migration et la gestion des catastrophes soit essentielle pour traiter cette question de manière adéquate. Cependant, la CDAA développe actuellement un protocole sur la gestion des risques de catastrophes, et il pourrait y avoir des possibilités d'y intégrer le déplacement de catastrophes.

Le rôle potentiel des accords de libre circulation dans la région de la CDAA doit être examiné plus particulièrement. Il existe des obstacles, notamment politiques, à la réalisation de l'intégration régionale et de la libre circulation dans la région. Néanmoins, des accords bilatéraux pour la circulation transfrontalière existent, ou sont en cours d'élaboration, entre certains États membres de la CDAA, et ceux-ci pourraient être développés et mis en œuvre de manière à mieux répondre aux besoins des personnes déplacées par des catastrophes. Une priorité essentielle à cet égard serait de promouvoir une meilleure coopération, tant à l'intérieur des États qu'au-delà des frontières, et entre les «silos» institutionnels existants, notamment ceux liés à la migration, à la gestion des catastrophes et à la sécurité

# JOUR 2

# Z

### SESSION PLÉNIÈRE

### PRÉSENTATIONS PLÉNIÈRES

- Dr Tamara Wood, auteur de l'étude de la PDD sur la libre circulation; affiliée au Centre Kaldor (Centre for International Refugee Law), UNSW
- Lucy Daxbacher, Chargée de projet

   Protocole sur la libre circulation des personnes et la transhumance,

   Secrétariat de l'IGAD
- Gemma Norrington-Davies, Senior Fellow, Agulhas Applied Knowledges
- Phumza Manqindi, agent de liaison auprès de l'UA, de l'IGAD et de l'UNECA, Bureau de liaison spécial de l'OIM, Addis-Abeba
- Emmerentia Erasmus, chercheuse indépendante

La session plénière du deuxième jour s'est concentrée sur les stratégies potentielles pour renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes. Des présentations plénières ont été faites par des experts régionaux, des chercheurs et des représentants institutionnels, qui ont fourni des études de cas et des propositions pour le développement et la mise en œuvre futurs des accords de libre circulation.

Le Dr Tamara Wood (auteur de l'étude sur la libre circulation des personnes) a ouvert la session en récapitulant certains des thèmes clés du premier jour de l'atelier et en définissant un cadre pour les discussions du deuxième jour. Le Dr Wood a invité les participants à explorer les questions suivantes:

- 1. Que peut-on faire pour renforcer davantage la coopération gouvernementale en matière de libre circulation en contexte de catastrophes et des changements climatiques, y compris aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral?
- 2. Que peut-on faire au niveau national, par le biais de plans nationaux de mise en œuvre, pour renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la réponse aux besoins des personnes déplacées par des catastrophes ?

JOUR 2



Séance plénière. © SCPS

Mme Lucy Daxbacher (Secrétariat de l'IGAD) a discuté du rôle potentiel du nouveau protocole de libre circulation de l'IGAD, y compris de sa disposition de l'article 16 relative au déplacement des personnes en contexte de catastrophe. Mme Daxbacher a souligné la nécessité d'aller au-delà du texte du Protocole et de se pencher sur l'étape très importante de la mise en œuvre. La mise en œuvre efficace du Protocole de l'IGAD dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques exigera des États membres qu'ils réalisent une cohérence politique relative à la mobilité induite par le climat - par exemple, en intégrant les plans d'action nationaux sur les changements climatiques aux cadres nationaux de politique migratoire. Les États devront également renforcer les capacités des institutions nationales afin de mieux anticiper, prévenir et répondre aux déplacements de population en contexte de catastrophes. Il reste nécessaire d'élaborer des données relatives aux changements climatiques et à la mobilité humaine qui informeront et soutiendront ces stratégies.

Mme Gemma Norrington-Davies (chercheuse) a évoqué la nécessité de prendre en compte la relation entre les changements climatiques, la mobilité et les moyens de subsistance dans les futures réponses aux catastrophes et à la mobilité liée aux changements climatiques. Mme Norrington-Davies a présenté les résultats d'une étude en cours, commandée par l'Organisation internationale du travail (OIT), conceptualisant ces relations dans la région de l'IGAD, où la pauvreté généralisée et la forte dépendance à l'égard de l'agriculture rendent la région particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Les résultats

préliminaires de l'étude de l'OIT montrent que le principal moteur de la mobilité dans la région est la recherche d'une vie meilleure et de possibilités d'emploi, y compris dans le contexte des changements climatiques. Cependant, la migration n'est pas une solution globale aux défis posés par les catastrophes et les changements climatiques et ne sera pas accessible à tous - en fait, les catastrophes et les changements climatiques peuvent augmenter le risque d'immobilité chronique chez les plus vulnérables.

Mme Phumza Mangindi (Bureau de liaison spécial de l'OIM, Addis-Abeba) a exploré certaines des grandes questions relatives à la libre circulation en Afrique qui devraient être prises en compte lors de l'examen du rôle qu'elle pourrait jouer dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes. Mme Mangindi a souligné les avantages de la libre circulation dans la promotion des échanges, du commerce et du tourisme intra-africains, ainsi que dans la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre et du transfert de compétences, en particulier pour l'importante population de jeunes en Afrique, qui connaît actuellement des niveaux de chômage très élevés. Toutefois, la mise en œuvre de la libre circulation peut également être entravée par les craintes nationales de concurrence sur le marché du travail et les préoccupations en matière de sécurité. La mise en œuvre effective de la libre circulation en Afrique nécessite une gestion efficace des frontières et le développement d'infrastructures transfrontalières.

Emmerentia Erasmus (chercheuse) a présenté une étude de cas sur l'efficacité de la coopération bilatérale pour la mobilité transfrontalière dans la région de la CDAA. Mme Erasmus a décrit les différents mécanismes de collaboration transfrontalière (MCT) qui ont été établis entre les États de la région pour améliorer la gestion et la protection des enfants migrants traversant les frontières dans la région. La mise en place des MCT a considérablement renforcé la coopération transfrontalière entre les États en matière de migration, en établissant une communication directe entre les services locaux des États voisins et en sensibilisant les gouvernements aux questions relatives à la protection des migrants. Les MCT constituent un modèle de coopération transfrontalière qui pourrait être développé ou reproduit pour faire face aux déplacements transfrontaliers de populations liés à des catastrophes. La réussite de ces mécanismes repose sur l'appropriation du processus par les gouvernements dès le début, sur une communication régulière pour établir des relations et une confiance, et sur l'adaptation aux contextes locaux.

### **DISCUSSION DE GROUPE**

Une discussion de groupe a suivi la séance plénière, au cours de laquelle les participants ont été invités à examiner les stratégies visant à renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes.

Les participants ont souligné que le renforcement du rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes nécessite des stratégies à tous les niveaux de gouvernance - y compris régional, sous-régional, bilatéral et national. Les stratégies à chaque niveau pourraient (et devraient) soutenir les développements à d'autres niveaux également. Par exemple, les accords régionaux peuvent être mis en œuvre par le biais d'accords bilatéraux à plus petite échelle et de plans nationaux de mise en œuvre qui répondent aux conditions plus spécifiques rencontrées dans certaines régions frontalières.

Le «niveau d'entrée» pour l'élaboration de stratégies visant à renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes peut varier d'une région à l'autre en fonction des cadres régionaux existants, du statut actuel et de la mise en œuvre de la libre circulation et de la dynamique politique. Dans les régions de l'IGAD et de la CEDEAO, les accords régionaux existants (et bientôt adoptés) fournissent un cadre pour les stratégies qui se concentrent sur la coopération bilatérale et la mise en œuvre nationale efficace. Dans la région de la CDAA, où aucun accord régional n'est en vigueur, les accords bilatéraux pourraient être renforcés et harmonisés d'une manière qui pourrait, avec le temps, soutenir le développement d'un cadre régional.

En plus de cette approche à plusieurs niveaux de la gouvernance, les stratégies visant à renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes devraient promouvoir la coopération horizontale et la cohérence entre les différents domaines de responsabilité politique et institutionnelle, y compris la migration, la gestion des catastrophes et la sécurité. Cela inclut le droit formel et la cohérence politique, ainsi que des dispositions pratiques pour accroître le dialogue et la coopération entre les institutions et les agences gouvernementales.

Le tableau suivant présente un résumé de certaines des suggestions spécifiques pour les stratégies futures qui ont été avancées au cours de ces discussions.

STRATÉGIES POTENTIELLES POUR RENFORCER LE RÔLE DE LA LIBRE CIRCULATION DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES

### Stratégies régionales

- Établir ou développer des cadres juridiques et politiques régionaux pour aider les États à appliquer la libre circulation en contexte de catastrophes et des changements climatiques.
  - IGAD développer des cadres de mise en œuvre pour les États membres afin de soutenir la mise en œuvre des dispositions du Protocole de libre circulation de l'IGAD relatives au déplacement des personnes en contexte de catastrophes.
  - CEDEAO envisager l'adoption d'un protocole additionnel aux accords de libre circulation existants pour traiter spécifiquement de l'application de

- la libre circulation en contexte de catastrophes et des changements climatiques.
- CEDEAO examiner quels enseignements tirés de l'application de la libre circulation dans le contexte des déplacements liés aux conflits pourraient être utilisés pour éclairer les stratégies de lutte contre les déplacements liés aux catastrophes.
- Accroître la sensibilisation et la compréhension du phénomène des déplacements de population en contexte de catastrophes, des besoins de ces personnes et du rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements de population en contexte de catastrophes.
  - IGAD développer la formation des États en matière d'intervention en contexte de catastrophes et de gestion des déplacements de population, y compris des exercices de simulation transfrontaliers et l'élaboration de procédures opérationnelles standard (POS) pour les autorités nationales.
  - CDAA sensibiliser les gouvernements nationaux au phénomène des déplacements liés aux catastrophes et à leurs besoins, en mettant l'accent sur la nécessité de collaborer entre les différents «silos» existants, tels que les migrations, les catastrophes et les changements climatiques.
  - CEDEAO reconsidérer la conceptualisation du «déplacement lié aux catastrophes» dans le contexte de catastrophes à développement lent (sécheresse) et de la mise en œuvre généralisée de la libre circulation afin d'établir un consensus sur la signification de termes tels que «déplacement en contexte de catastrophes» et «personne déplacée» et d'identifier plus précisément les raisons pour lesquelles les personnes se déplacent et leurs besoins dans le pays de destination.
  - Toutes les régions établir et renforcer la capacité des observatoires régionaux des migrations à fournir la collecte et l'analyse des données, et soutenir les États dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

- Faciliter le dialogue et la coopération régionale en matière de libre circulation et de déplacement de personnes en contexte de catastrophes.
  - Toutes les régions Utiliser les processus consultatifs régionaux (PCR) sur les migrations comme plateformes pour sensibiliser les gouvernements au phénomène des déplacements liés aux catastrophes et pour la coopération interétatique en vue de l'élaboration de réponses juridiques, politiques et pratiques.
  - Mettre en place des mécanismes régionaux de réaction aux catastrophes afin de faciliter une coopération interétatique accrue en matière de gestion des risques de catastrophes et d'intervention d'urgence.

### Stratégies bilatérales

- Élaborer des accords formels et des mécanismes de coopération pour faciliter la coopération bilatérale en matière de mobilité transfrontalière liée aux catastrophes.
  - IGAD et CDAA examiner les accords bilatéraux existants en matière de coopération à la suite de catastrophes afin d'identifier des exemples de bonnes pratiques et de lacunes en matière de protection ou d'assistance aux personnes déplacées.
  - CDAA s'appuyer sur les expériences positives des mécanismes de collaboration transfrontalière existants en matière de gestion et de protection des enfants migrants afin de développer des mécanismes similaires pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes.
  - IGAD étudier et développer des mécanismes de coopération transfrontalière dans les zones actuelles de «points chauds» pour les déplacements liés aux catastrophes.
- Formaliser les accords bilatéraux relatifs au retour des populations déplacées lorsque le risque de catastrophes est passé.

### Stratégies nationales

- Intégrer les accords régionaux de libre circulation dans la politique et la législation nationales, en veillant à ce que l'application de la libre circulation dans la pratique facilite la circulation des populations touchées par les catastrophes.
  - CEDEAO examiner les lois et politiques nationales existantes afin d'identifier des exemples de bonnes pratiques et des lignes directrices pour l'harmonisation entre les États membres.
  - Toutes les régions établir des systèmes de gestion des migrations qui permettent de déroger à l'obligation de présenter des documents pour les personnes déplacées à la suite d'une catastrophe ou qui donnent accès à des documents temporaires pour les personnes déplacées. Fournir des voies d'enregistrement et de régularisation pour les personnes déplacées qui entrent illégalement sur le territoire.
- Promouvoir la cohérence des politiques et renforcer la coopération technique entre les agences dans des domaines tels que les migrations, la réaction aux catastrophes et la sécurité, en assurant une direction de haut niveau.
  - Toutes les régions Entreprendre la formation et le renforcement des capacités des autorités nationales en matière de gestion de la mobilité transfrontalière en contexte de catastrophes et des changements climatiques - par exemple, en organisant des exercices de simulation.
- Développer des stratégies de subsistance qui répondent aux besoins à moyen et long terme de ceux qui se déplacent en contexte de catastrophes et des changements climatiques. Cela comprend la réalisation d'évaluations des compétences des personnes qui arrivent dans les États d'accueil afin de garantir la reconnaissance de leurs compétences et de leurs contributions et de déterminer comment elles peuvent contribuer au mieux aux marchés du travail locaux.

### SESSION DE CLÔTURE

ILors de la séance de clôture, le Dr Tamara Wood (auteur de l'étude sur la libre circulation des personnes) a résumé les principaux thèmes de l'atelier, notamment l'importance des variations régionales et sous-régionales dans les expériences de déplacement de personnes en contexte de catastrophes et le statut des accords de libre circulation, la nécessité de travailler à travers les «silos» de gouvernance existants pour assurer une plus grande coopération interinstitutionnelle, et le besoin de stratégies pour soutenir la mise en œuvre des protocoles de libre circulation en contexte de catastrophes aux niveaux régional, bilatéral et national.

Le professeur Walter Kaelin (Envoyé de la présidence de la PDD) a invité les participants à faire des commentaires finaux sur ce qu'ils ont identifié comme les thèmes clés de l'atelier et sur les informations et idées qu'ils rapporteront de l'atelier à leurs gouvernements et institutions. Parmi les idées clés qui ont émergé de cette discussion, on peut citer : la nécessité de disposer de données supplémentaires sur les déplacements liés aux catastrophes ; la nécessité de mieux conceptualiser les liens entre les catastrophes, les changements climatiques, la mobilité humaine et les moyens de subsistance ; et l'importance de prendre en compte les questions opérationnelles et de gouvernance dans le traitement des déplacements liés aux catastrophes.

Le professeur Kaelin a conclu en exposant certaines des prochaines étapes que la PDD entend suivre dans son travail sur les déplacements liés aux catastrophes en Afrique. Il s'agit notamment d'aider la CEDEAO à élaborer un nouveau projet sur la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes dans la région, mis en œuvre par l'OIM, de continuer à coopérer avec l'IGAD, notamment pour la mise en œuvre du protocole de libre circulation de l'IGAD une fois adopté, et d'explorer les possibilités de développer un engagement et une coopération accrus avec la CDAA, en particulier en matière de réduction des risques de catastrophes.

Le professeur Oliver Ruppel (Université de Stellenbosch) a officiellement clôturé l'atelier. Le professeur Ruppel a remercié les participants pour leur engagement et a insisté sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires sur ce sujet, y compris l'engagement d'un plus grand nombre de parties prenantes. L'Afrique est vulnérable aux changements climatiques. Cependant, le changement a joué un rôle important dans le passé de l'Afrique et la préparera bien pour l'avenir.



Le Prof. Oliver Ruppel, Directeur de DROP, Université de Stellenbosh, a clôturé l'atelier.

# RÉSULTATS DE L'ATELIER

# THÈMES CLÉS ET RECOMMANDATIONS

Les participants à l'atelier de la PDD sur la libre circulation étaient engagés et positifs quant à l'intérêt d'explorer le rôle que les accords de libre circulation pourraient jouer dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes. Les principaux thèmes et recommandations suivants ont émergé des discussions de l'atelier :

- La libre circulation en Afrique comprend toutes les mesures prises par les États pour assouplir ou supprimer les conditions d'entrée pour les citoyens d'autres États africains. Cela comprend les mesures prises dans le cadre d'accords formels pour la libre circulation des personnes au niveau des CER et du continent, ainsi que les accords et arrangements informels au niveau bilatéral ou les mesures unilatérales au niveau national.
  - L'expérience des déplacements liés aux catastrophes et l'état actuel des accords de libre circulation varient considérablement entre les CER d'Afrique :
  - Dans la région de la CEDEAO, la libre circulation a été relativement bien mise en œuvre et des mouvements saisonniers ont lieu régulièrement entre les États - en particulier dans le contexte de la sécheresse, car les gens se déplacent pour accéder à des moyens de subsistance et à des ressources en eau plus durables. Le fonctionnement de la libre circulation dans la pratique signifie qu'il est souvent difficile de faire la distinction entre ceux qui se déplacent volontairement et ceux qui sont déplacés. Cela signifie également que les besoins spécifiques d'assistance et de protection des personnes déplacées vulnérables, au-delà du simple accès au territoire, ne sont pas correctement identifiés et pris en compte. La région de la CEDEAO connaît également des déplacements dans le cadre de conflits et de violences, et les enseignements tirés de la façon dont la libre circulation a facilité l'accès à la protection et à l'assistance dans ce contexte pourraient également servir à l'utilisation de cette

- liberté en contexte de catastrophes et des changements climatiques.
- Dans la région de l'IGAD, les déplacements liés aux catastrophes se produisent principalement dans le contexte de la sécheresse et sont souvent compliqués par d'autres problèmes tels que les conflits et l'insécurité aux frontières. L'évolution des schémas de déplacement des communautés pastorales exerce une pression sur les ressources naturelles et les communautés locales, en particulier dans les situations où les personnes déplacées par des catastrophes se déplacent vers des régions d'accueil qui subissent elles-mêmes les effets négatifs des catastrophes et des changements climatiques. Avec l'adoption imminente du Protocole de libre circulation de l'IGAD, le Secrétariat de l'IGAD et les États membres se concentrent sur des actions et des stratégies pratiques pour s'assurer que les dispositions du Protocole relatives aux déplacements de population liés aux catastrophes sont effectivement mises en œuvre.
- Dans la région de la CDAA, les déplacements liés aux catastrophes se produisent principalement dans le contexte d'inondations, dont la gravité est souvent accentuée par la sécheresse sous-jacente et les impacts croissants des changements climatiques. La libre circulation n'a pas encore été adoptée au niveau régional dans la CDAA, mais de nombreux États ont commencé à assouplir leurs exigences en matière de visa d'entrée pour les citoyens d'autres États membres de la CDAA et un certain nombre d'accords bilatéraux ou de pratiques efficaces en matière de circulation transfrontalière sont en place entre les États de la région. Par exemple, les mécanismes de collaboration transfrontalière existants en matière de gestion et de protection des enfants migrants constituent un exemple de bonne pratique qui pourrait être développé pour faire face aux déplacements liés aux catastrophes. Il existe un besoin général de recherches supplémentaires et d'une meilleure compréhension de la dynamique et des

- besoins en matière de déplacement en contexte de catastrophes au sein de la région de la CDAA afin d'éclairer les efforts futurs.
- Les dispositions en matière de libre circulation sont déjà utilisées par les communautés d'Afrique touchées par les déplacements liés aux catastrophes ou risquant de l'être, pour faciliter la migration régulière vers les États voisins et l'accès à la protection, à l'assistance et à des moyens de subsistance durables. À ce jour, il existe peu de données sur l'ampleur de ce phénomène et sur les conséquences de ces déplacements pour les personnes qui se déplacent et pour les communautés d'accueil.
- L'utilisation de la libre circulation en contexte de catastrophes et des changements climatiques pose des problèmes, notamment : l'absence de référence au déplacement des personnes en contexte de catastrophes dans la plupart des accords régionaux et sousrégionaux de libre circulation ; les «silos» de gouvernance existants et le manque de coordination entre les institutions de gestion des migrations et des risques de catastrophes ; et, de manière plus générale, les contraintes techniques et les contraintes en matière de ressources liées à la mise en œuvre des accords de libre circulation dans la pratique.
- Les stratégies visant à renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes devraient comprendre à la fois des stratégies visant à accroître la coopération interétatique aux niveaux régional et bilatéral, ainsi que des mesures pouvant être prises par les différents États dans le cadre de la mise en œuvre nationale des accords de libre circulation. Bien que l'apprentissage interrégional entre les CER soit utile, les stratégies devraient être hiérarchisées en fonction des circonstances et des possibilités spécifiques de chaque CER.
  - Dans la région de la CEDEAO, les stratégies visant à renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte

contre les déplacements liés aux catastrophes devraient aller au-delà de l'accès au territoire pour prendre en compte les besoins plus spécifiques des communautés déplacées en contexte de catastrophes et la manière dont ils pourraient être traités dans les États d'accueil. La mise en œuvre de la libre circulation dans les lois et les cadres politiques nationaux, et son fonctionnement dans la pratique, devraient être examinés afin d'identifier les obstacles potentiels pour les personnes déplacées par des catastrophes et les exemples de bonnes pratiques qui pourraient être reproduits dans toute la région. L'élaboration et l'adoption d'un protocole additionnel aux accords de libre circulation existants de la CEDEAO qui traite spécifiquement de l'application de la libre circulation dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques pourraient fournir un cadre précieux pour les États membres dans leur propre mise en œuvre des accords de libre circulation. La planification actuelle de projets en Afrique de l'Ouest par l'OIM et la PDD offre l'occasion d'approfondir certaines de ces questions.

- Dans la région de l'IGAD, une fois que le Protocole de libre circulation de l'IGAD sera adopté, la priorité sera de soutenir les États membres de l'IGAD dans la mise en œuvre des dispositions spécifiques du Protocole sur le déplacement des personnes en contexte de catastrophes. Cela pourrait inclure l'élaboration et l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre du protocole, et le soutien aux États membres par le biais d'exercices de renforcement des capacités, tels que des formations et des exercices de simulation. Le développement d'accords bilatéraux, en particulier dans les zones frontalières «sensibles» de la région de l'IGAD, pourrait également promouvoir la coopération interétatique et le renforcement des capacités.
- La région de la CDAA en est aux stades préliminaires de l'examen des déplacements de population liés aux catastrophes et de la libre circulation.

L'engagement dans cette région devrait donc se concentrer sur la sensibilisation au phénomène des déplacements de population liés aux catastrophes et sur la compréhension des cadres juridiques applicables. La nécessité de renforcer la collaboration entre les diverses autorités nationales et locales - y compris les autorités chargées des migrations, de la gestion des catastrophes et de la sécurité - est un thème clé pour la CDAA, tout comme l'opportunité de développer davantage les accords bilatéraux dans la région afin de répondre aux besoins des personnes déplacées en contexte de catastrophes.

### RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES

L'étude de la PDD sur la libre circulation recommande que des recherches supplémentaires soient nécessaires afin d'évaluer pleinement comment les accords de libre circulation pourraient traiter les déplacements de population en contexte de catastrophes. Le besoin de recherches supplémentaires a été confirmé lors de l'atelier des parties prenantes, et deux priorités clés ont été identifiées pour ces recherches. La première priorité est que les futures recherches comprennent un volet empirique, afin que les besoins réels des personnes déplacées par des catastrophes en Afrique puissent être compris de manière plus spécifique et plus fiable. La seconde est que la recherche future prenne en compte et traite les besoins variés et les lacunes en matière de connaissances qui existent parmi les CER africaines.

À la lumière de ce qui précède, les organisateurs de l'atelier font les recommandations spécifiques suivantes pour la recherche de suivi :

 Les déplacements liés aux catastrophes et la libre circulation dans la législation, la politique et la pratique nationales

L'étude de la PDD sur la libre circulation recommande que des recherches supplémentaires soient menées pour évaluer dans quelle mesure les limitations potentielles des accords de libre circulation identifiées dans l'étude limitent effectivement l'accès et la protection des personnes déplacées en contexte de catastrophes dans la pratique (voir l'étude de la PDD sur la libre circulation, annexe 3). Il est recommandé que cette recherche soit entreprise au niveau sous-régional dans la région de la CEDEAO, où il y a eu une mise en œuvre suffisante de la libre circulation au niveau national pour faciliter l'analyse pertinente. Cette recherche devrait comprendre une étude documentaire des législations nationales et des documents politiques pertinents, ainsi qu'une recherche sur le terrain (dans des lieux choisis pour l'étude de cas) sur le fonctionnement de la libre circulation dans la pratique. Cette recherche pourrait être utilisée pour identifier des exemples de bonnes pratiques et/ou pour développer des lignes directrices sur la mise en œuvre de la libre circulation en contexte de catastrophes et des changements climatiques qui pourraient informer les développements futurs dans la région de la CEDEAO ainsi que dans les autres CER d'Afrique.

2. Arrangements bilatéraux pour la libre circulation en contexte de catastrophes

Le rôle actuel et potentiel des accords bilatéraux pour la gestion des mouvements transfrontaliers liés aux catastrophes est apparu comme un domaine prioritaire à étudier, tant dans la région de l'IGAD que dans celle de la CDAA. De tels accords sont (ou pourraient être) particulièrement pertinents pour les zones frontalières «sensibles», par exemple les frontières entre le Malawi et le Mozambique, l'Éthiopie et le Soudan, le Kenya et

l'Ouganda, et le Kenya et l'Éthiopie.

Des recherches plus approfondies sur les accords bilatéraux de libre circulation devraient examiner les accords formels entre États relatifs à l'entrée et au séjour, ainsi que les mécanismes pratiques de coopération transfrontalière entre les autorités nationales et locales concernées.

3. Conceptualisation du "déplacement en contexte de catastrophes" dans le contexte de la libre circulation

Les conceptions existantes du «déplacement en contexte de catastrophes» sont centrées sur la distinction essentielle entre mouvement volontaire (migration) et mouvement forcé (déplacement), car cette distinction est fondamentale pour déterminer l'applicabilité (ou non) des cadres de protection internationale et humanitaire. Dans la région de la CEDEAO, cependant, où la libre circulation a été raisonnablement bien mise en œuvre et où les citoyens peuvent entrer et séjourner sur le territoire d'autres États, la distinction entre mouvement forcé et volontaire est moins importante. Dans ce contexte, une analyse plus approfondie des raisons pour lesquelles les personnes se déplacent dans le contexte de la sécheresse peut suggérer une compréhension plus nuancée de la mobilité dans le contexte de catastrophes et une conceptualisation plus fine de la nature et des types de déplacement en contexte de catastrophes. La recherche sur la conceptualisation du déplacement de personnes en contexte de catastrophes dans le contexte de la libre circulation devrait examiner de plus près les raisons pour lesquelles les personnes se déplacent dans le contexte de la sécheresse ou d'autres catastrophes, analyser comment la nature du mouvement affecte les besoins de ceux qui se déplacent dans les pays de destination, et développer un cadre conceptuel pour guider les réponses opérationnelles, la fourniture d'assistance et la coopération transfrontalière.

### **ANNEXE 1:**

ATELIER DESTINÉ AUX PARTIES PRENANTES "LE RÔLE DES ACCORDS SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION LIÉS AUX EN AFRIQUE", AXÉ SUR LES RÉGIONS DE LA CEDEAO, DE L'IGAD ET DE LA CDAA

### LISTE DES PARTICIPANTS

Bénin Gilbert Ferly

Côte d'Ivoire Siaka Kone

Guinée Bissau **Alsau Sambu** 

Niger

Soly Amadou

Sénégal Sidy Diop

Sierra Leone **Amadu Bah** 

Togo

Bouwessodjo Ouro-Bossi

Secrétariat de l'IGAD Lucy Daxbacher

Secrétariat de l'IGAD

Lena Brenn

Kenya

**George Mwachiro** 

Secrétariat de la CDAA

Nana Dlamini

Botswana

Dimpho Mathumo

Eswatini

Makhose Simelane

Madagascar

Andriamanjato Landy Harifetra

Malawi **Dyce Nkhoma** 

Afrique du Sud

Mandlenkosi Madumisa

France

Marie Traisnel

Suisse

Véronique Haller

GIZ

Julian Tost

GIZ

**Ulf Neupert** 

OIT

Ruchika Bahl

Bureau de liaison spécial de l'OIM, Addis-Abeba

Phumza Manqindi

Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique du Sud

**Bogdan Danila** 

PDD

**Prof Walter Kaelin** 

Auteur de l'étude sur la libre

circulation des PDD **Dr Tamara Wood** 

Université de Stellenbosch

**Prof Eugene Cloete** 

Université de Stellenbosch

**Georg Junger** 

Université de Stellenbosch

**Prof Oliver Ruppel** 

Université de Stellenbosch

**Prof Nicola Smit** 

Chercheur (Centre pour les droits de l'homme, Université de Pretoria)

Dr Romola Adeola

Chercheur

(Agulhas Applied Knowledge) **Gemma Norrington-Davies** 

Chercheur

**Emmerentia Erasmus** 

Chercheur

(Institut allemand de développement) **Dr Benjamin Schraven** 

Observateur

(Oxfam Afrique du Sud) **Benedetta Gualandi** 

Benedetta Guaiand

# **ANNEXE 2:**

ATELIER DESTINÉ AUX PARTIES PRENANTES "LE RÔLE DES ACCORDS DE LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES EN AFRIQUE" AVEC UN ACCENT SUR LES RÉGIONS DE LA CEDEAO, DE L'IGAD ET DE LA CDAA

### **AGENDA**

JOUR 0, 26 NOVEMBRE 2019 Bienvenue : Musée universitaire de Stellenbosch, 52 rue Ryneveld, Stellenbosch		
17:00	INSCRIPTION	
18:00	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	
	<b>Bienvenue : Prof. Oliver Ruppel, Directeur,</b> Programme de développement de l'État de Droit, Université de Stellenbosch	
	Présentation de l'étude PDD 2019 sur la libre circulation : Dr Tamara Wood, Centre Kaldor pour le droit international des réfugiés, UNSW (auteur de l'étude)	
19:00	DÎNER	

1ER JOUR, 27 NOVEMBRE 2019			
Institut d'études avancées de Stellenbosch (STIAS), 10 Marais Road, Stellenbosch			
08:30 – 09:00	INSCRIPTION		
09:00 – 13:30	SESSION PLÉNIÈRE D'OUVERTURE		
	<b>Prof Eugene Cloete</b> , vice-recteur (recherche, innovation et études de troisième cycle), Université de Stellenbosch		
	<b>Marie Traisnel</b> , Attachée de coopération et de culture, Consulat général de France au Cap		
	<b>Véronique Haller</b> , chef de mission adjoint de l'ambassade de Suisse en Afrique du Sud		
	<b>Ulf Neupert</b> , chef d'équipe, projet de renforcement de la mise en œuvre des politiques migratoires de l'IGAD (SIMPI), GIZ		
	Mandlenkosi Madumisa, directeur général des affaires intérieures, Afrique du Sud		
	George Mwachiro, agent principal de l'immigration, Kenya		
	Andriamanjato Landy Harifetra, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, EDBM, Madagascar		
	EXPOSÉ PRINCIPAL : Prof Walter Kaelin, Envoyé de la présidence de la PDD		
10:30 – 11:00	PAUSE CAFÉ		
11:00 – 12:30	<b>SESSION PLÉNIÈRE :</b> Déclarations d'ouverture et partage d'expériences - déplacement de catastrophes et libre circulation dans les régions		
	Lena Brenn, conseillère en déplacement de catastrophes, Secrétariat de l'IGAD		
	Nana Dlamini, agent de liaison pour la réduction des risques de catastrophes, Secrétariat de la CDAA		
	<b>Bogdan Danila</b> , Spécialiste principal des situations d'urgence et d'après-crise, Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique australe		

12:30 – 13:30	DÉJEUNER
13:30 – 15:30	<b>DISCUSSION DE GROUPE :</b> Possibilités et limites des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastropheS
	Discussion de groupe selon les CER  1. CEDEAO  2. IGAD  3. CDAA
15:30 – 16:00	PAUSE CAFÉ
16:00 – 17:30	<b>PLÉNIÈRE :</b> OPossibilités et limites des accords de libre circulation pour faire face aux déplacements de population en contexte de catastrophes Présentation des résultats des discussions de groupe
19:00	DÎNER

<b>DEUXIÈME JOUR, 28 NOVEMBRE 2019</b> Institut d'études avancées de Stellenbosch, 10 Marais Road, Stellenbosch		
09:00 – 10:30	<b>PLÉNIÈRE :</b> Renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes	
	<b>Dr Tamara Wood</b> , auteur de l'étude de la PDD sur la libre circulation, Centre Kaldor pour le droit international des réfugiés, UNSW	
	Lucy Daxbacher, Chargée de projet - Protocole sur la libre circulation des personnes et la transhumance, Secrétariat de l'IGAD	
	Gemma Norrington-Davies, Senior Fellow, Agulhas Applied Knowledge	
	<b>Phumza Manqindi</b> , agent de liaison avec l'UA, l'IGAD et la CEA, Bureau de liaison spécial de l'OIM, Addis-Abeba	
	Emmerentia Erasmus, chercheuse indépendante	
10:30 – 11:00	PAUSE CAFÉ	
11:00 – 12:30	CONVERSATIONS EN TABLE RONDE : Renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes	
	Discussions de groupe sur les stratégies régionales, bilatérales et nationales visant à renforcer le rôle de la libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes.	
12:30 – 13:30	DÉJEUNER	
13:30 – 14:30	SESSION PLÉNIÈRE : Renforcer le rôle des accords de libre circulation dans la lutte contre les déplacements liés aux catastrophes.	
	Présentation des résultats des discussions de groupe	
14:30 – 15:00	SESSION PLÉNIÈRE : Résumé et prochaines étapes	
	Prof Walter Kaelin, Envoyé de la présidence de la PDD	
	<b>Prof Oliver Ruppel</b> , directeur du programme de développement de l'État de droit, Université de Stellenbosch	
15:00	CLÔTURE DE L'ATELIER	

L'atelier a été organisé par la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) en partenariat avec le Development of the Rule of Law Programme (DROP), l'Université de Stellenbosh et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)

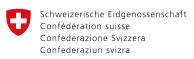






Avec le généreux soutien de :





Federal Department of Foreign Affairs FDFA

© Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, décembre 2019

Layout: BakOS DESIGN



